

CARNET DE BALADE

En région méditerranéenne

SPECIAL

**PREVENTION
INCENDIE**





TOUS MOBILISÉS !

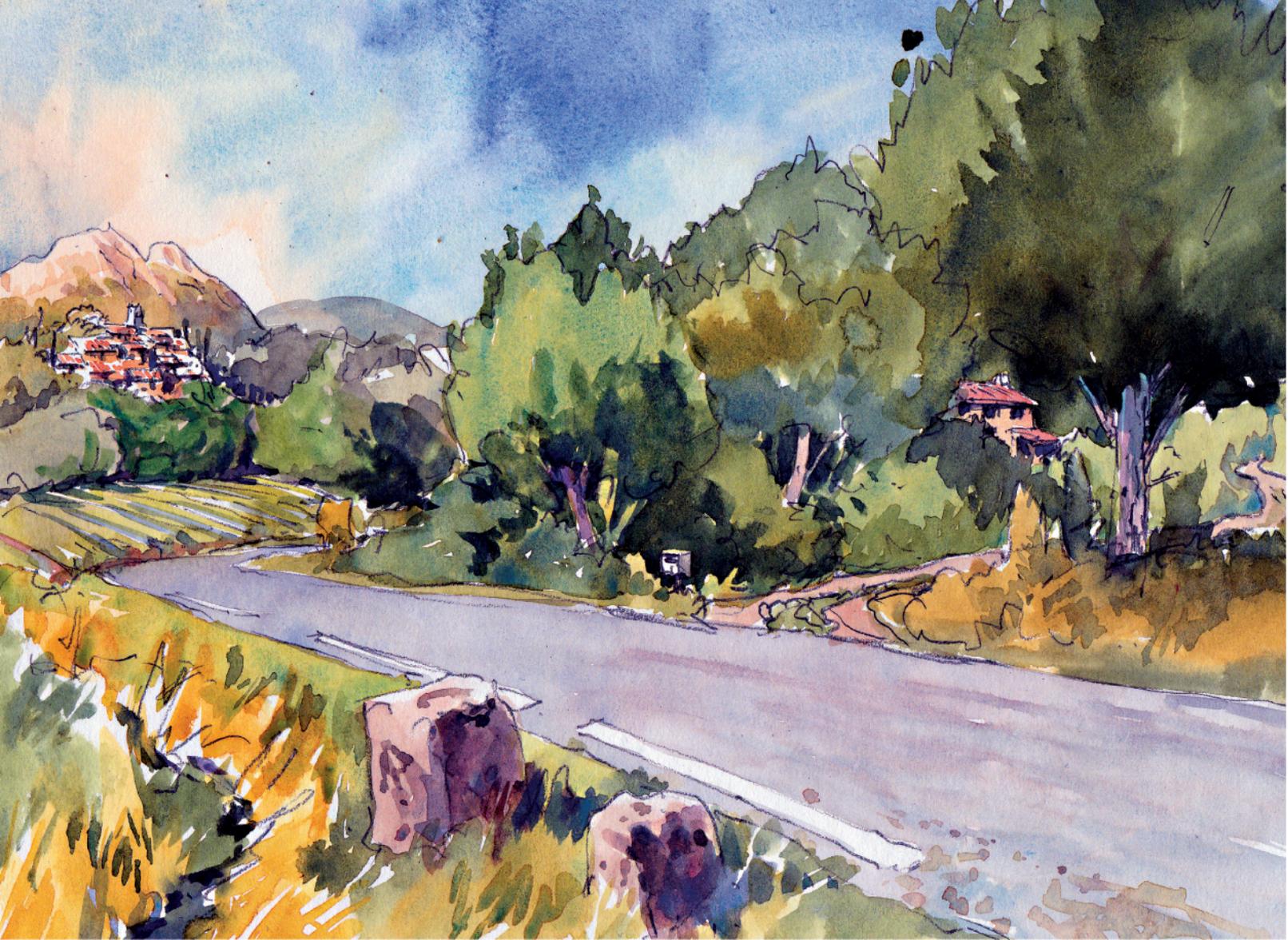
En région méditerranéenne

En été, plus de la moitié des feux sont dus à l'imprudence. Une plus grande vigilance collective permettrait d'éviter près de 1200 incendies chaque année en moyenne.

🕒 Les sapeurs pompiers, les pilotes d'avions bombardiers d'eau et les patrouilles de surveillance sont mobilisés, facilitons leur mission.

🕒 Résident en forêt, promeneur, touriste, soyons tous des acteurs de la sécurité des forêts en évitant les pratiques à risques et en respectant le code forestier.

→ Tous vigilants !



LES PRATIQUES À RISQUES



En forêt, le risque

- Ⓢ Déclencher un départ de feu très vite impossible à maîtriser sans moyen d'extinction et qui peut provoquer de graves dommages.
- Ⓢ Être pris dans un incendie de grande ampleur sans trouver rapidement une zone de protection.

Sur la route, le risque

- Ⓢ Le mégot jeté depuis le véhicule peut très vite enflammer les herbes sèches.
- Ⓢ En stationnant sur les zones herbeuses, le pot catalytique du véhicule, très chaud, peut provoquer un incendie.



Au jardin, le risque

- Ⓢ Déclencher un départ de feu en brûlant des végétaux ou en utilisant un barbecue.
- Ⓢ Subir un incendie qui se dirige vers la propriété située à proximité d'une zone combustible.



Bref,

- Ⓢ En Forêt, je ne fais pas de feu de camp, je ne fume pas.
- Ⓢ Sur la route, je ne jette pas mon mégot.
- Ⓢ Dans le jardin, en été, je ne brûle pas de végétaux, je suis prudent avec les barbecues.
- Ⓢ Avant l'été, je débrousaille les abords de ma maison.

LES DANGERS DE L'INCENDIE

L'incendie cause de lourdes pertes humaines, matérielles et forestières.

☹️ La fumée très toxique arrive avant les flammes. Elle désoriente et peut causer des malaises et des asphyxies.



☹️ Le feu "court" plus vite qu'un randonneur. Sa vitesse de propagation peut dépasser 5 km/h avec des accélérations en fonction du relief et de la force du vent.

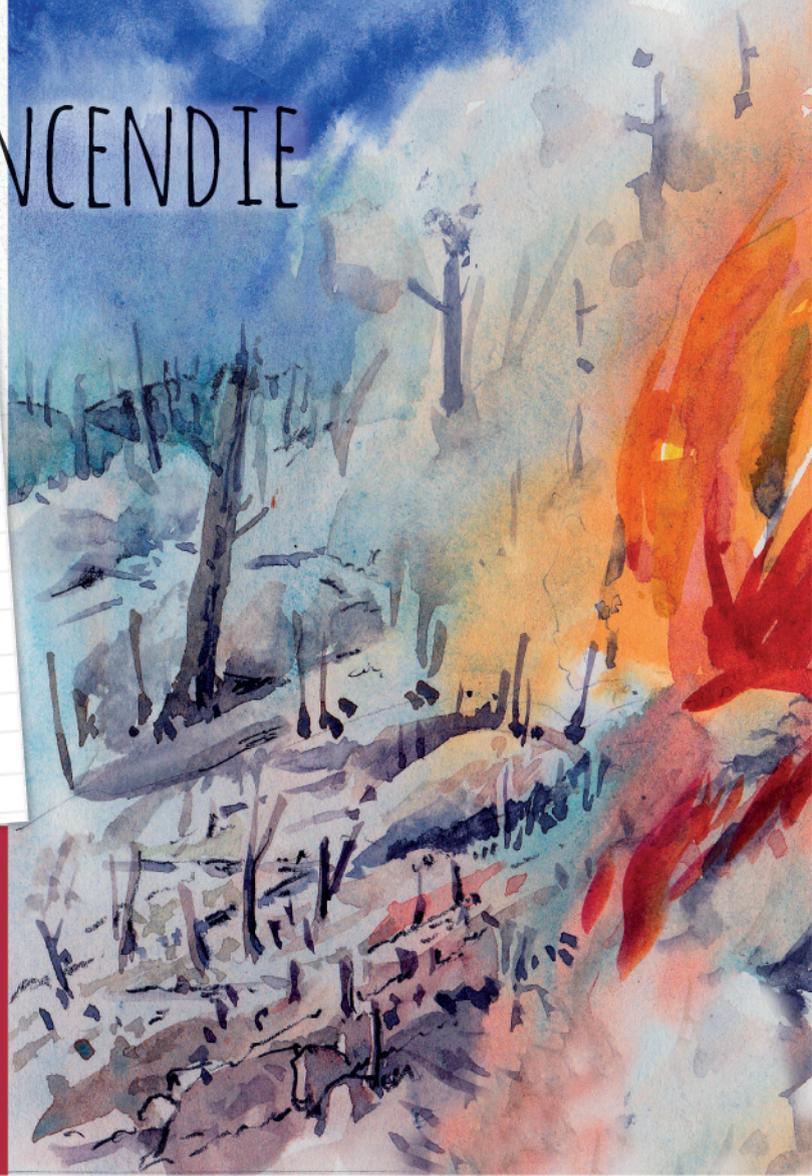


☹️ La panique face à un incendie peut provoquer des accidents mortels.



Bref,

☹️ à proximité d'un incendie, je suis en danger car exposé à des températures et des fumées intenses.



FACE AU FEU

les bons gestes!

En forêt

- 🕒 Garder son calme.
- 🕒 S'éloigner du feu.
- 🕒 Surpris par la fumée, respirer à travers un linge humide.



En voiture

- 🕒 Rebrousser chemin et s'éloigner du feu.
- 🕒 Ne jamais sortir du véhicule, fermer les vitres et allumer les phares sans couper le moteur.



Au jardin

- 🕒 Une habitation en dur, aux abords correctement débroussaillés est le meilleur refuge.
- 🕒 Avant l'arrivée du feu, ouvrir le portail, arroser les façades des bâtiments, rentrer les tuyaux et bouteilles de gaz, puis se mettre à l'abri, en prenant soin de fermer toutes ouvertures et ventilations.
- 🕒 Ne jamais décider au dernier moment de quitter l'habitation.





L'ACCÈS EN FORÊT



En période à risque,
l'accès aux massifs forestiers
peut être interdit par arrêté
préfectoral.

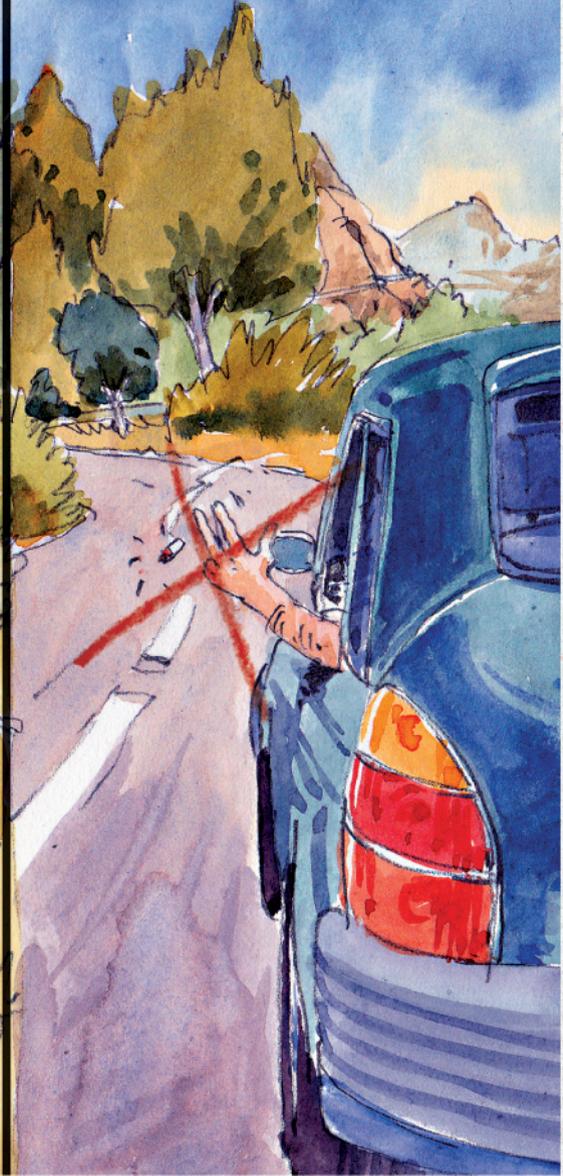
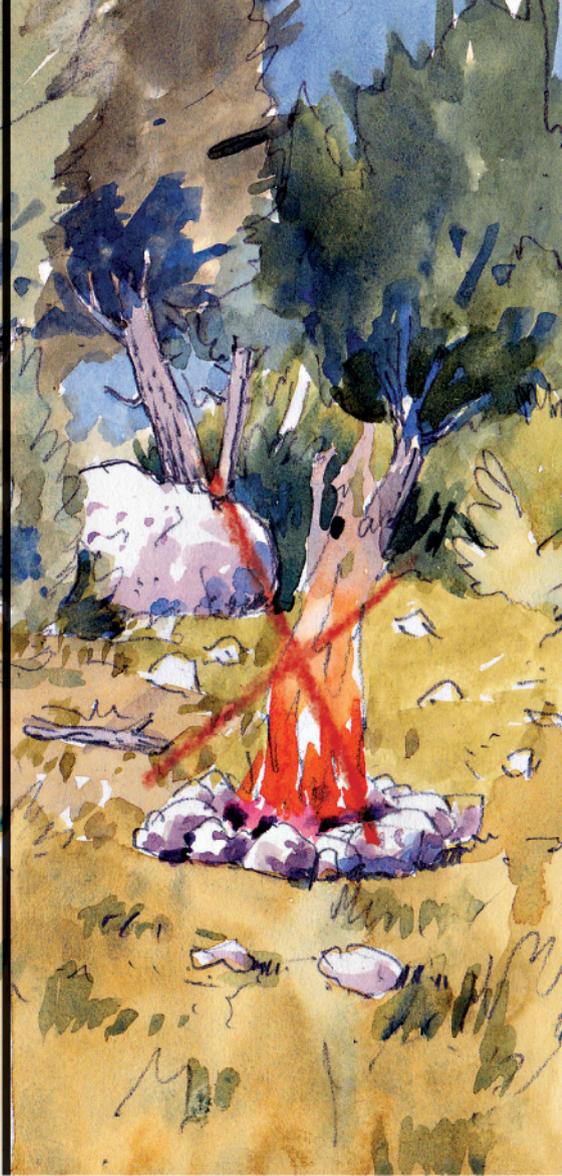
Renseignez-vous

- ④ Alpes-Maritimes → 04 89 96 43 43
- ④ Aude → aude.gouv.fr
- ④ Bouches-du-Rhône → 08 11 20 13 13
- ④ Corse du Sud → corse-du-sud.gouv.fr
- ④ Haute-Corse → haute-corse.gouv.fr
- ④ Var → 04 89 96 43 43
- ④ Vaucluse → 04 88 17 80 00
- ④ Pyrénées-Orientales → 04 68 38 12 05
- prevention-incendie66.com

Bref,
pour une sortie en forêt,

- ④ Je vérifie si le site est ouvert au public.
- ④ Je consulte la météo.
- ④ Je n'oublie pas mon téléphone mobile.
- ④ Je préviens mon entourage de mon itinéraire.
- ④ Je ne quitte jamais les chemins balisés.
- ④ Je stationne toujours de façon à ne pas gêner les secours.





LES INTERDICTIONS

Au jardin

- ④ Les propriétaires d'une maison située à moins de 200 m d'un espace boisé sensible, doivent débroussailler les abords des constructions.
- ④ Le brûlage des déchets verts est strictement interdit, sauf pour les produits du débroussaillage et selon des arrêtés préfectoraux en vigueur sur l'emploi du feu.
- ④ Équipez votre barbecue d'une grille pare-brandons, prévoir de l'eau à proximité.



En forêt

- ④ Toute l'année, le code forestier interdit "de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 m des bois, forêts, landes, maquis et garrigues."
- ④ En été, il est également interdit de fumer en forêt.



Sur la route

- ④ Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents sur les voies qui traversent les zones boisées, maquis et garrigues.





TOUS EN ALERTE !

« Tuer le feu
dans l'œuf ! »*

Les patrouilles

- ④ Des patrouilles journalières (personnels de l'Office National des Forêts et des DDT(M) ainsi que des départements - Forestiers Sapeurs -, bénévoles des Comités Communaux feux de forêt...) circulent dans les massifs pour la détection précoce des éclosions et l'extinction des feux naissants.

Le guet aérien

- ④ Des avions bombardiers d'eau survolent les zones à risque afin d'intervenir au premier stade de l'incendie (largage de 3 000 litres).

Le pre-positionnement des moyens

- ④ En fonction des niveaux de risque, les groupes feux de forêts des Sapeurs Pompiers sont positionnés dans les massifs pour réduire les temps d'intervention.

La recherche des causes

La recherche des causes et circonstances des incendies est aujourd'hui systématique après un incendie ; l'enquête a pour but d'identifier la cause, voire de retrouver les auteurs. Gendarmes, forestiers et sapeurs pompiers composent ces équipes d'experts.

* Telle est la doctrine des intervenants de l'alerte et de la lutte pour une action efficace contre les incendies.

LES SANCTIONS



mégots ↗

- ④ Les automobilistes surpris à jeter sur la route leur mégot, peuvent être verbalisés (135 €) par les agents assermentés (gendarmerie, police, ONCFS, DDTM...) simplement en relevant leur numéro d'immatriculation.

cigarette ↗

- ④ En forêt, allumer une cigarette ou un feu de camp est passible d'une amende de 135 €.

débroussaillage ↙

- ④ Les travaux de débroussaillage sont obligatoires. En cas de non-exécution, diverses pénalités peuvent être appliquées : procès-verbal (135 €), mise en demeure et exécution d'office et /ou astreinte...

circulation ↘

- ④ Le stationnement et la circulation des véhicules sur les pistes forestières sont interdits (135 € d'amende).
- ④ La circulation de tout véhicule en forêt hors des pistes est punie de 1500 € d'amende.

responsabilité ↘

- ④ Les auteurs, même involontaires d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis.
- ④ Les auteurs d'un départ de feu par imprudence sont passibles d'une amende de 3750 € et d'un emprisonnement de 6 mois. Ces sanctions peuvent être aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.
- ④ Ne pas avertir en cas de responsabilité d'un incendie par négligence, est un délit pour inaction fautive, lourdement condamné.



Fumer et faire du feu est interdit en forêt !

-  *Smoking and lighting fires are forbidden in forests*
-  *Rauchen und Feuer anzünden ist im Wald verboten*
-  *Roken en brand maken is in de bos verboden*
-  *Està prohibido fumar y encender fuego en el bosque*
-  *E vietato fumare e accendere fuochi in foresta*
-  *Està prohibit fumar i fer foc al bosc*

Il est interdit de jeter des mégots sur les routes !

-  *It is forbidden to throw your cigarette butt on the road*
-  *Es ist verboten seine Kippe auf der Straße zu werfen*
-  *Het is verboden zijn peukje op de weg te werpen*
-  *Està prohibido tirar las colillas en la carretera*
-  *E vietato buttare mozziconi di sigaretta per strada*
-  *Està prohibit llençar burilles de cigaretta a la carretera*

Le brûlage des végétaux est interdit en été !

-  *Never burn vegetation in summer*
-  *Im Sommer verbrennen Sie nie Gartenabfällen von Laub*
-  *In de zomer plantaardige vezel nooit verbranden*
-  *Nunca quemem vegetación en verano*
-  *Non bruciare mai vegetali in estate*
-  *No cremeu mai vegetació o restes de vegetació a l'estiu*

**Vous êtes témoin d'un départ de feu,
téléphonez au 18 ou au 112
pour prévenir les secours**



112

18

-  **Witness a fire start, phone 18 or 112**
-  **Zeuge eines beginnenden Brandes, wählen Sie 18 oder 112**
-  **Getuige van een beginnende brand, bel 18 of 112**
-  **Testigo de un incendio, llame al 18 o al 112**
-  **Testimone di un incendio, chiama il 18 o il 112**
-  **Si veieu un inici d'incendi, truqueu al 18 o al 112**

TÉMOIN 18 et/ou 112 D'UN DÉPART DE FEU

Donnez l'alerte!

- ☎ Sur autoroute, utilisez les bornes orange disponibles tous les 2 km.
- ☎ Soyez rapide pour alerter, précis pour localiser, clair pour renseigner.
- ☎ Plusieurs précisions vous seront demandées par l'opérateur : le lieu et la cause éventuelle, l'importance des dégâts et les menaces possibles.
- ☎ Plus vous êtes précis dans vos informations et plus vite les secours mobilisent des moyens adaptés.

POUR VOTRE SÉCURITÉ EN FORÊT



indispensable

Retrouvez notre
**APPLICATION
PRÉVENTION INCENDIE,**
pour être informé sur le risque incendie,
l'accès aux massifs, l'emploi du feu...



www.prevention-incendie-foret.com

Campagne 2016 réalisée par :



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

En collaboration
avec les Comités
Communaux
Feux de Forêts